

LES FORMULES

	Option n°1	Option n°2	Option n°3
<b>GARANTIES DE BASE</b>			
Décès	✓	✓	✓
Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)	✓	✓	✓
Incapacité Temporaire Totale (ITT) y compris mi-temps thérapeutique (ITP)	✗	✓	✓
Invalidité Permanente Totale (IPT)	✗	✓	✓
Invalidité Permanente Partielle (IPP)	✗	✗	✓
<b>GARANTIES COMPLEMENTAIRES</b>			
Rachat des MNO (indissociable)	✗	✓	✓

ESPACE CLIENT & ESPACE PARTENAIRES

- Modification de l'adresse postale
- Modification des coordonnées bancaires
- Modification de l'adresse de l'organisme prêteur
- Modification de la date d'effet
- Dépôt de documents

Actions non réalisables sur l'Espace Partenaires

- Résiliation suite au remboursement du prêt
- Annulation du projet
- Signature électronique
- Déclaration d'un sinistre

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Age maximum	Age maximum à l'adhésion	Garanties
Moins de 86 ans		Décès
Moins de 65 ans		PTIA
Moins de 65 ans et exerçant une activité professionnelle		ITT / ITP (mi-temps thérapeutique) / IPT / IPP

Conditions	Les assurés et les garanties associées	Garanties
Retraité / Pré-retraité		Décès
Sans activité professionnelle avec ou sans indemnisation Pôle Emploi		Décès / PTIA
Congé parental		Décès / PTIA
Congé sabbatique		Décès / PTIA
Congé formation		Décès / PTIA
Création d'entreprise		Décès / PTIA
Etudiant		Décès / PTIA
Conjoint collaborateur		Toutes garanties
Congé maternité		Toutes garanties
Congé paternité		Toutes garanties
Intermittent du spectacle		Sur dérogation SWISS LIFE

Conditions	Territorialité	Garanties
<ul style="list-style-type: none"> <li>Allemagne</li> <li>Belgique</li> <li>Espagne</li> <li>Italie</li> <li>Luxembourg</li> <li>Portugal</li> </ul>		Décès / PTIA
<ul style="list-style-type: none"> <li>France Métropolitaine</li> <li>Guyane Française</li> <li>Guadeloupe</li> <li>Martinique</li> <li>Saint-Martin</li> <li>Nouvelle-Calédonie</li> <li>Polynésie Française</li> </ul>		Toutes garanties

Conditions liées aux prêts					
Type de prêt	Durée	Capitaux minimum	Capitaux maximum*	Différé	Objets de financement
Amortissable	12 à 360 mois	17 000 €	10 000 000 €	0 à 48 mois	- Acquisition résidence principale
Crédit-Bail / LOA	12 à 360 mois	17 000 €	10 000 000 €	0 à 48 mois	- Acquisition résidence secondaire
Taux 0%	12 à 360 mois	17 000 €	10 000 000 €	0 à 216 mois	- Investissement locatif**
Paliers	12 à 360 mois	17 000 €	10 000 000 €	0 à 48 mois	- Prêt construction
Prêt restructuration	12 à 360 mois	17 000 €	10 000 000 €	0 à 48 mois	- Prêt Garanti par l'Etat(uniquement Décès / PTIA)
Prêt consommation / prêt étudiant	12 à 84 mois	17 000 €	10 000 000 €	Non limité	- Prêt professionnel
Prêt d'honneur	3 à 60 mois	2 000 €	15 000 €	Non limité	- Prêt travaux**
→ fournir contrat prêt d'honneur signé					- Prêt restructuration** (uniquement en France métropolitaine et avec 60 % minimum de part immobilier)
					- Prêt consommation / prêt étudiant **

\*\* Ces objets de prêts ne sont pas acceptés pour les profils LEMOINE.

\*Capitaux maximum de 10 000 000 €, à l'exception des assurés résidant en Guyane Française, Guadeloupe, Martinique, Réunion, Saint-Martin, Nouvelle-Calédonie ou Polynésie Française, dont le capital maximum assuré est de 2 000 000 €.

SPECIFICITES DU CONTRAT

Date d'effet	Date de signature de l'offre de prêt
Calcul de l'âge	Age exact
Renouvellement du contrat	Date anniversaire de l'adhésion
Sélection tabagique	Oui
Bénéficiaire	Organisme prêteur sauf prêt d'honneur
Organisme prêteur	Union Européenne, Saint-Martin, Polynésie Française, Nouvelle Calédonie (Les banques en Suisse et à Monaco sont refusées)
Devises	Euros uniquement
Compte de prélèvement	En France ou dans un autre pays de la zone SEPA Polynésie Française et Nouvelle Calédonie Autres : sur dérogation SWISS LIFE
Fractionnement	Mensuel, Trimestriel, Semestriel, Annuel et Prime unique
Association	Association pour l'Union et le Recours En Assurances (8 €/an par assuré)

▪ Déclaration de changement obligatoire	<p>Changement de résidence pour un pays autre que la France Métropolitaine, Guyane Française, Guadeloupe, Martinique, Réunion, Saint-Martin, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française.</p> <p><b>Déménagement en cours de vie du contrat sur territorialité hors notice : le contrat reste en vigueur avec toutes les garanties souscrites</b></p> <p>Changement des coordonnées téléphoniques, électroniques et postales utilisées pour la communication avec l'assureur, dans les plus brefs délais.</p> <p><b>À défaut, les courriers, courriels ou SMS seront transmis aux dernières coordonnées connues et produiront tous leurs effets.</b></p>
▪ Irrévocabilité des garanties	<p>Les changements intervenus dans la situation de l'Assuré postérieurement à la prise d'effet des garanties n'ont pas d'incidence sur les garanties accordées.</p> <p><b>Elles sont acquises à l'Assuré pendant toute la durée du prêt.</b></p>
▪ Séjours à l'étranger	Couverture monde entier, en cours de vie du contrat

#### PRISE EN CHARGE DES SINISTRES

Age maximum en prestation		Garanties
Age maximum		
▪ A la fin de l'année civile de son 90 <sup>ème</sup> anniversaire		Décès
▪ A la fin de l'année civile de son 70 <sup>ème</sup> anniversaire		PTIA
▪ A la fin de l'année civile de son 70 <sup>ème</sup> anniversaire		ITT / ITP(mi-temps thérapeutique) / IPT / IPP

Franchise		Garanties
Nombre de jours		
▪ 30 / 60 / 90 / 120 / 180 jours		ITT / IPT / IPP
<p><b>⚠ Uniquement 90 / 120 / 180 jours pour les profils LEMOINE</b></p>		

Délai de déclaration de sinistre		
▪ délai de franchise + 90 jours		ITT
▪ Dans un délai de 90 jours après consolidation		IPT / IPP / GIS
▪ Dans un délai de 90 jours après le dernier jour indemnisé		Rechute ITT

**\*\* pas de franchise si IPT/IPP suite une ITT indemnisée**

Mode de règlement et limite des prestations	
▪ Décès /PTIA	capital restant dû x quotité Limite : 10 000 000 €
▪ ITT	100 % des échéances x quotité Limite : 12 000 euros et 1 095 jours
▪ ITP post indemnisation d'une ITT	50 % des échéances x quotité Limite : 6 000 euros et 180 jours inclus dans le 1 095 jours
▪ IPT	100 % des échéances x quotité Limite : 12 000 euros
▪ IPP	N-33/33 x échéances x quotité Limite : 7 5000 euros – N étant le taux d'invalidité (taux incap fonctionnelle / taux incap professionnelle)

**\*\* les règlements des échéances se font par avance – 1 mois = 30 jours – règlement des échéances au prorata**

**\*\*\* Pour les Assurés résidant en Guyane française, Guadeloupe, Martinique, Réunion, Saint-Martin, Nouvelle-Calédonie ou Polynésie Française, le capital maximum assuré est de 2 000 000 euros au titre des garanties Décès et PTIA, 9 000 euros par mois au titre des garanties ITT, 4 500 euros par mois au titre de la garantie ITP (mi-temps thérapeutique), et IPT et 5500 euros par mois au titre de la garantie IPP**

MAJ au 25-01-2023

#### MODIFICATIONS EN COURS DE CONTRAT

▪ Changement de garanties et/ou quotités	<p><b>Si diminution</b> : Changement possible après réception de l'accord écrit de l'organisme prêteur</p> <p><b>Si augmentation</b> : Changement possible sous réserve d'une nouvelle sélection médicale</p>
▪ Règles de renonciation au contrat	Par LRAR, dans un délai de 30 jours à partir de la date de signature de la demande d'adhésion/date d'émission du certificat d'adhésion
▪ Règles de résiliation	<p>Dans un délai de 12 mois à compter de la date de signature de l'offre de prêt et au plus tard 15 jours avant le terme de ces 12 mois par LRAR</p> <p>Au-delà des 12 mois suivants la date de signature de l'offre de prêt et au moins 2 mois avant la date de renouvellement de son adhésion par LRAR</p>
▪ Documents à transmettre en cas de remboursement anticipé partiel du prêt	Attestation de remboursement anticipé faisant apparaître le montant initial du prêt, le montant et la date du remboursement + nouveau tableau d'amortissement (+tableau d'amortissement initial si jamais transmis). Les cotisations seront recalculées sur le capital restant dû après remboursement partiel
▪ Documents à transmettre en cas de remboursement anticipé total du prêt	Attestation de remboursement anticipé faisant apparaître le montant initial du prêt et la date de remboursement total du prêt

#### COUPE-CIRCUIT (EXEMPTION DES FORMALITES MEDICALES) UNIQUEMENT EN ADHESION EN LIGNE

▪ Age < à 50 ans
▪ Capital à assurer < à 500 000 €
▪ Contrat initial souscrit il y a moins de 5 ans
▪ Ne pas avoir fait l'objet de conditions particulières (majoration, refus, ajournement ou restrictions) lors du précédent contrat
▪ Ne pas avoir été en arrêt de travail ou avoir eu plusieurs arrêts de travail de plus de 21 jours consécutifs au cours des 5 dernières années
▪ Ne pas avoir fait l'objet d'une prescription d'un traitement médical de plus de 21 jours consécutifs au cours des 5 dernières années
▪ Ne pas avoir souscrit des garanties/options supplémentaires ou différentes de votre contrat initial

**Il est important de noter que l'adhésion en ligne n'est pas proposée pour les profils < 50 ans et dont le capital à assurer est entre 500 001 € et 750 000 €.**

MAJ au 25-01-2023

## CLASSES DE RISQUES PROFESSIONNELS

CSP	Catégorie socio-professionnelle	Conditions
<b>1</b>	▪ Professions libérales	Déplacement professionnel < à 20 000 km/an Aucuns travail manuel ou bien occasionnel
	▪ Professions médicales libérales	
	▪ Salarié cadre	
<b>2</b>	▪ Artisan	Déplacement professionnel < ou > égal à 20 000 km/an Aucun travail manuel ou bien occasionnel ou Travail manuel léger ou de précision
	▪ Commerçant	
	▪ Professions libérales	
	▪ Retraité, Pré-retraité	
	▪ Salarié cadre	
	▪ Salarié non-cadre	
<b>3</b>	▪ Artisan	Avec ou sans déplacement professionnel < ou > égal à 20 000 km/an Avec travail manuel léger ou de précision ou moyen/important avec utilisation d'outillage mécanique/lourd, et/ou à bois, et/ou avec utilisation d'explosifs et/ou échafaudages
	▪ Commerçant	
	▪ Professions libérales	
	▪ Professions médicales libérales	
	▪ Salarié cadre	
	▪ Salarié non-cadre	
	▪ Sans activité professionnelle	

\* retraité / pré-retraité : CSP 02 quel que soit les réponses les réponses aux questions relatives à la profession

### Liste des professions exclues rachetables nécessitant une étude par le service acceptation des risques :

- \* Professions avec manipulation ou transport d'explosifs, substance chimique et/ou toxique
- \* Professions exercées en travail souterrain ou en hauteur de plus de 20 mètres
- \* Professions sur site dangereux : off-shore, volcanique, archéologique, forestier, pétrolier, gazier ou nucléaire
- \* Professions exercées dans l'armée, la gendarmerie, la police, la sécurité avec ou sans port d'arme, la surveillance
- \* Professions de secours comme pompier, secouriste, sauveteur en mer ou en montagne, plongeur avec appareil autonome, marin pompier
- \* Sportifs professionnels, moniteur, entraîneur ou encadrant professionnel d'activités sportives (dont guide de montagne, trek, safari, spéléologue), en dehors des établissements scolaires ou universitaires
- \* Professions dans l'aviation hors ligne régulière ou compagnie aérienne sur liste noire
- \* Professions du cirque, cascadeur, artiste de cinéma ou de télévision, intermittent du spectacle
- \* Professions liés à des missions dans l'humanitaire
- \* Professions maritimes, portuaires, fluviales (par exemple marin, marin-pêcheur, aquaculteur, plongeur professionnel, docker, chantiers navals), navigants ou non-navigants
- \* Intermittents du spectacle

## SCOPE LEMOINE

- Exclusion des franchises inférieures à 90 jours pour les profils LEMOINE
- Blocage des objets de prêt « investissement locatif », « prêt travaux » & « restructuration »
- Application d'un coefficient selon le type d'adhésion (1.25 pour les nouveaux prêts & 2 pour les résiliations banque et hors-banque)

## FORMALITES MEDICALES

MONTANT EN EUROS	AGE ASSURE		
	< à 50 ans	50-60 ans inclus	+ de 60 ans
De 0 € à 150 000 €	QSS	QM	QM
De 150 001 € à 300 000 €		1	
De 300 001 € à 500 000 €			3
De 500 001 € à 750 000 €	QM		
De 750 001 € à 1 000 000 €	2	3	
De 1 000 001 € à 2 000 000 €	3		4
De 2 000 001 € à 3 000 000 €	4	4	
De 3 000 001 € à 10 000 000 €		5	5

- QSS Questionnaire de Santé Simplifié
- QM Questionnaire Médical
- 1 Questionnaire Médical + Examen Sanguin (Hémogramme, Plaquettes, VS, Dosage de la Protéine C réactive, Glycémie à jeun, Cholestérol total et HDL, Triglycérides, Créatinine, Acide urique, Gamma GT, ASAT, ALAT, Sérologie HIV 1 et 2, Marqueurs de l'hépatite B (Ag Hbs) et de l'hépatite C (AC anti-VHC), et Test de cotinine urinaire pour les non-fumeurs
- 2 Questionnaire Médical + Rapport médical + Examen Sanguin
- 3 Questionnaire Médical + Rapport médical + Examen Sanguin + Electrocardiogramme de repos réalisé par un cardiologue avec compte rendu d'interprétation, relevé des antécédents et examen cardiovasculaire complet + Questionnaire Financier (pour prêt = ou > à 1,5 M€)
- 4 Questionnaire Médical + Rapport médical + Examen Sanguin + AU (Analyse chimique et cyto bactériologique des urines) + Electrocardiogramme de repos et échocardiographie réalisés par un cardiologue avec compte rendu d'interprétation, relevé des antécédents et examen cardiovasculaire complet + Questionnaire Financier (pour prêt = ou > à 1,5 M€)
- 5 Questionnaire Médical + Rapport médical + Examen Sanguin + AU (Analyse chimique et cyto bactériologique des urines) + Electrocardiogramme de repos et d'effort (sauf contre-indication médicale), échocardiographie réalisée par un cardiologue avec compte rendu d'interprétation, relevé des antécédents et examen cardiovasculaire complet + Mammographie pour les femmes + Questionnaire Financier